

Droit à la TVA et reversement au employés

Par ANTAO SOLENE, le 11/01/2017 à 20:03

Bonjour,

Je travaille dans la restauration depuis 2012 j'ai lu dans la convention collective nationale des hôtels cafés,restaurant que la TVA moyennent la somme maximum de 500€ était reversée aux salariés.

Je n'ai jamais acquis le reversement de la TVA.

Le restaurant à changé de propriétaire depuis juin 2016 puis-je réclamer mes somme dûes? Merci de me conseiller dans les démarches à suivre .

Dans l'attente de votre réponse.

Par Visiteur, le 11/01/2017 à 21:12

Bonjour,

Vos infos doivent dater d'avant 2014, car elle n'a pas été longtemps d'actualité...supprimée au 31/12/2013.

Par ANTAO SOLENE, le 11/01/2017 à 21:21

Merci d'avoir répondu aussi vite.à bientôt

Par P.M., le 11/01/2017 à 21:37

Bonjour,

En tout cas, il n'a jamais été question de reverser la TVA aux salariés...